

U nité
L ocalisée
d' I nclusion
S colaire

TFC (troubles des fonctions cognitives)

Cité scolaire Boucher de Perthes ABBEVILLE
Présentation rédigée par **Mme Charlotte CARON**
(Professeure des écoles option D, coordonnatrice ULIS LP)

CADRE

L'ULIS LP BdP créée en septembre 2011, est fondée sur

- La loi du 11 février 2005 (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). Les notions d'**accessibilité** et de **compensation** sont deux piliers de la loi qui reconnaît aux jeunes présentant des **besoins spécifiques** le droit de bénéficier d'un **accompagnement adapté**.

« ... l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ... »

- La loi du 8 juillet 2013 (d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République) qui consacre pour la première fois le **principe de l'inclusion scolaire**.

Les élèves porteurs d'un trouble et scolarisés en LP sont donc inscrits directement dans une division de CAP ou à l'UFA (unité de formation des apprentis)

Le projet de l'ULIS LP est intégré au projet de l'établissement et construit en lien avec les axes du projet académique.

PUBLIC

Les élèves du dispositif ULIS viennent d'ULIS de collège, parfois de **3° SEGPA** ou d'**IME**. Ils présentent des TFC ou des troubles «dys». Leur inscription nécessite obligatoirement une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH**).

La prise en charge de ces élèves est expliquée à leurs pairs pour permettre une meilleure acceptation de la différence ainsi que des aménagements et des

compensations mis en place.

Un système de tutorat peut s'établir avec des élèves volontaires.

ENCADREMENT

En tant qu'**enseignante-coordonnatrice**, je suis chargée - en plus de l'accompagnement des élèves et du travail en collaboration avec les personnels du lycée professionnel et de l'UFA - d'assurer le lien avec les familles, tous les professionnels du secteur médical ou médico-social et les tuteurs de stage.

Je suis aidée dans ces missions d'une **AESHco à temps complet, Béatrice POUSSIER**.

OBJECTIFS

Le dispositif ULIS a pour vocation de promouvoir le « **vivre et apprendre ensemble dans le respect de la différence** » et de créer les conditions favorables pour permettre aux jeunes de mener à bien leur scolarité.

ULIS = dispositif collectif qui offre un accompagnement individualisé en fonction des aptitudes, des besoins et du projet professionnel de chaque jeune.

Il vise :

- *Le développement des apprentissages fondamentaux et des acquis en enseignement général*
- *Le développement des compétences professionnelles dans le cadre d'un portefeuille de compétences.*
- *La concrétisation d'un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle.*
- *Si possible, l'accès à la qualification de niveau V en deux, voire trois ans.*

ORGANISATION

Dans notre cité scolaire L'ULIS vient en renfort de formations dispensées au LP:

- CAP ATMFC (Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif)
- CAP PAR (Peintre Applicateur de Revêtement)

Et dispensées par l'UFA:

- CAP PP (Plâtrier Plaquiste)
- CAP M (Maçon)

La scolarité des élèves de l'ULIS est basée sur un PPS rédigé par l'**enseignant-référent** du secteur, **Vincent TAMPIGNY** lors d'une réunion en première période de l'année scolaire.

Les Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS) permettent par la suite de mesurer l'évolution des élèves et d'adapter les projets si nécessaire. L'équipe devra en particulier accompagner la réflexion de chaque jeune et de leur famille quant à l'orientation vers le milieu « ordinaire » ou « protégé » du travail.

Dans la mesure du possible, sont présents aux ESS, animées par l'enseignant-référent: **l'élève et sa famille, le chef d'établissement, le CPE, la Psy EN, l'AS, l'infirmière scolaire, le PP ou un PLP, la coordonnatrice ULIS LP, l'AESHco.**

Les jeunes relevant du dispositif (apprentis ou élèves) sont avant tout, membres de la cité scolaire et à ce titre soumis comme tous au respect du règlement intérieur. Ils participent comme leurs camarades à la vie de l'établissement (déjeuner au self, activités sportives, sorties pédagogiques, délégués de classe...)

La scolarisation en CAP permet l'entrée dans le monde professionnel, il est primordial de mettre l'accent sur les inclusions avec compensation des désavantages liés à la situation de handicap. C'est la raison pour laquelle la co-intervention de l'enseignant-coordonnateur et d'un PLP est expérimentée le plus souvent possible.

La scolarité des élèves au sein de leur classe de CAP est aménagée: Emploi du temps allégé, regroupement ULIS, supports agrandis, contrôles et examens majorés d'un tiers-temps, consignes reformulées et fragmentées, copie limitée, travail personnel accompagné, tuteurs de stage informés et conseillés...

L'ULIS offre un « lieu repère » dans la salle de regroupement **B 105** avec soutien aux cours suivis en CAP, cours adaptés en remplacement de ceux suivis par la classe dans certaines matières, activités en cohérence avec un objectif du PPS.

Les élèves ULIS participent au même titre que les élèves de leur division à la formation PFMP et effectuent la même durée de PFMP que leurs pairs. Une réflexion d'équipe permet de proposer des lieux de stages favorables au développement des compétences professionnelles dans le respect des besoins spécifiques des jeunes. L'objectif est également de trouver par ce biais des possibilités d'embauche. J'effectue (seule ou accompagnée d'un collègue PLP) des suivis en entreprise et transmets un compte-rendu à l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'élève et sa famille.